

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES  
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

**CEEAC**

**ECCAS**



**Brazzaville, le 24 novembre 2016**

## **PREAMBULE**

**NOUS**, Ministres en charge des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication des Etats membres de la CEEAC, réunis à Brazzaville (République du Congo) le 24 novembre 2016, dans le cadre de la réunion d'adoption des lois types relatives aux Télécommunications/TIC et de la cybersécurité et du cadre de référence réglementaire d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;

**CONSIDERANT** l'article 49 du Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'article 13 du Protocole XI signés le 18 octobre 1983 à Libreville (République Gabonaise) ;

**CONSTATANT** la contribution majeure des moyens et services des Télécommunications/TIC dans le développement économique et social des Etats, l'intégration sous régionale ainsi que dans l'implémentation des Objectifs du millénaire du Développement Durable ;

**RAPPELANT** la Décision N°07/CEEAC/CCEG/XV/12 du 16 janvier 2012 portant adoption de la politique régionale de l'édification d'une véritable société de l'information inclusive, de la stratégie régionale de développement du Large Bande, du cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et des réglementations nationales des Télécommunications/TIC de l'Afrique centrale et du programme régional de développement des infrastructures en fibre optique ;

**NOUS REFERANT** à la convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la 23<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union le 27 juin 2014 à Malabo (République de Guinée Equatoriale) ;

**NOUS REFERANT** de plus au Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union Africaine portant spécifiquement sur la mise en place d'un environnement propice d'une part, à l'attrait des investisseurs et d'autre part, à la réalisation de l'infrastructure terrestre en fibre optique et à la mise en place de points d'échange Internet nationaux et régionaux ;

**CONVAINCUS** de la nécessité d'harmoniser les politiques réglementaires en matière des TIC dans l'espace CEEAC ;

**PREOCCUPES PAR** l'absence d'une stratégie sous régionale en matière de cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité ;

**RELEVANT** par ailleurs l'inexistence d'un cadre réglementaire d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;

**PRENANT EN COMPTE** les recommandations de la réunion des experts en Télécommunications/TIC réunis à Brazzaville les 22 et 23 novembre 2016 ;

## **RECOMMANDONS :**

### **➤ Au Secrétariat général de la CEEAC**

1. De soumettre au Conseil des Ministres statutaire en vue de leur adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté les lois types relatives aux Télécommunications/TIC et à la cybersécurité ainsi que le cadre de référence d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;
2. De poursuivre avec l'appui des partenaires (UIT, BAD, CEA) les actions d'incorporation dans les législations nationales des lois types relatives aux Télécommunications/TIC et à la cybersécurité ainsi que le cadre de référence réglementaire d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;
3. D'élaborer une stratégie sous-régionale en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité ;
4. D'élaborer une stratégie sous régionale de la protection de l'enfant en ligne avec l'appui de l'UIT ;
5. D'accompagner les Etats membres dans la mise en place de Centres d'Alertes et de Réponse aux Incidents Cybernétiques (CIRT) nationaux et dans la constitution d'un CIRT sous régional ;

### **➤ Aux Etats membres de la CEEAC**

1. De procéder à la transposition dans les législations nationales, des lois types relatives aux Télécommunications/TIC et la cybersécurité ;
2. De mettre en place le cadre de référence d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;
3. D'instituer des campagnes de sensibilisation pour l'ensemble de la population à la culture de la cybersécurité ;
4. De promouvoir la mise en place des filières de formation en cybernétique et de lutte contre la cybercriminalité ;
5. De mettre en œuvre les plans d'action pour la protection de l'enfant en ligne (Child On Line) ;
6. D'instruire leur régulateur des TIC de contribuer à la mise en œuvre du cadre de référence réglementaire d'interconnexion transfrontalière ;

### **➤ Au Secrétariat général de l'UIT**

1. D'accompagner les Etats membres dans le processus de transposition des lois types relatives aux Télécommunications/TIC et la cybersécurité
2. De faciliter l'élaboration d'un cadre de référence réglementaire d'interconnexion transfrontalière ;
3. D'appuyer les Etats membres dans le processus de Renforcement des capacités et de valorisation des Ressources Humaines en matière de cybersécurité ;

4. D'accompagner les Etats membres dans la mise en place des CIRT nationaux et d'un CIRT sous régional ;
5. D'assister les Etats membres pour la mise en place de programmes de protection de l'enfance en ligne (COP).

➤ **A la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique**

D'appuyer le Secrétariat général de la CEEAC dans :

1. le processus d'élaboration d'un cadre de référence sur l'itinérance en Afrique centrale ;
2. la mise en place des mécanismes de suivi évaluation du niveau de transposition des cadres législatifs et réglementaires ;

**EXHORTONS** tous les Etats membres de la CEEAC à mettre, comme priorité dans leurs programmes respectifs de développement nationaux de TIC, la transposition de ces cadres législatifs et réglementaires ;

**SALUONS** le rôle des Institutions Africaines, des Agences des Nations Unies, des partenaires au développement pour leur appui aux efforts consentis par le Secrétariat général de la CEEAC dans le cadre du développement du secteur des Télécommunications/TIC dans la sous région ;

**EXPRIMONS** notre gratitude à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et au peuple Congolais pour l'accueil chaleureux et l'organisation parfaite de la réunion des Ministres en charge des Télécommunications/TIC de la CEEAC.

Fait à Brazzaville le 24 novembre 2016.

**Pour la République de Burundi**

Monsieur **NDIKURIYO Jérôme**,  
Directeur général de la Communication,  
Représentant le Ministre des Postes, des Technologies  
de l'Information, de la Communication et des Médias

**Pour la République du Cameroun**

Son Excellence Monsieur **XXXXXXXXXX**,  
Représentant le Ministre des Postes et Télécommunications

**Pour la République Centrafricaine**

Son Excellence Monsieur **Justin Gournu NZACKO**,  
Ministre des Postes et Télécommunications chargé de la  
Promotion des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

**Pour la République du Congo**

Son Excellence Monsieur **Léon Juste IBOMBO**,  
Ministres des Postes et Télécommunications

**Pour la République Démocratique du Congo**

Son Excellence Monsieur **Thomas LUHAKA LOSENDJOLA**,  
Vice-Premier Ministre, Ministre des Postes, Télécommunications  
et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**Pour la République Gabonaise**

Son Excellence Monsieur **Olivier KOUMBA MBOUMBA**,  
Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie  
Numérique, de la Communication, chargé de la Culture et des Arts

**Pour la République du TCHAD**

Son Excellence Madame **KALZEUBE NELDIKINGAR Madjimta**,  
Ambassadeur de la République du Tchad auprès de la République du Congo,  
Représentant le Ministre des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information